

## COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 23

N°2026/DELIB/003

**Objet :**

Convention de mise à  
disposition de  
parcelles communales  
pour l'éco-pâturage  
équin

**Rapporteur :**  
Liliane DIAZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 Janvier 2026

*L'An deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures,  
le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par  
la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Philippe de BEAUREGARD, Maire.*

**Présents** : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Jean-Michel MARLOT ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Antonio MUGA ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD.

**Absents excusés** : Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD.

**Considérant la désignation de Madame Sylvette GILL, comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

L'éco-pâturage est une solution alternative de gestion écologique pour assurer l'entretien du milieu par le broutage de l'herbe et de la végétation. Il permet une diminution de l'impact environnemental : réduction des déchets, fertilisation naturelle des sols, absence de pollution sonore, etc. Cette technique permet notamment l'entretien des zones difficiles d'accès (zones humides, broussailles, sous-bois, milieux pentus, etc.).

Le but principal de l'éco-pâturage n'est pas la rentabilité économique mais le maintien ou la restauration du milieu tout en limitant les coûts de gestion.

**DECIDE à l'unanimité :**

- D'approuver la convention de mise à disposition de parcelles communales pour de l'éco-pâturage avec Monsieur Yunier GONZALEZ, domicilié Chemin de Miremagne à Camaret-sur-Aigues.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Sylvette GILL,  
Secrétaire de séance

Publié sur le site de la commune le : 28 JAN. 2026  
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 27 JAN. 2026  
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

